



**Arrêté du Président  
de la Communauté Urbaine  
Grand Besançon Métropole**

DAG.23.08.A11

Publié le : 30/05/2023

OBJET : Commission des contrats de concession de service public dans le cadre du renouvellement de la Concession de service public pour l'exploitation et la gestion du camping de Besançon-Chalezeule - désignation d'agents et de personnes extérieures

La Présidente de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole,  
Vu l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant la nécessité de la participation d'agents et de personnes extérieures aux réunions de la Commission des Contrats de Concession dans le cadre de la procédure de renouvellement de la concession de service public pour l'exploitation et la gestion du camping d'intérêt communautaire de Besançon-Chalezeule,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les agents et personnes extérieures suivants sont désignés pour assister, en tant que besoin et avec voix consultative, aux réunions de la Commission des Contrats de Concession dans le cadre de la procédure de renouvellement de la concession de service public de l'exploitation et la gestion du camping d'intérêt communautaire Besançon-Chalezeule :

- Mme Catherine GUIEU, Directrice Générale Adjointe des Services, Pôle Développement,
- Mme Chantal DUFAITRE, Cheffe du service Tourisme,
- Mme Cynthia GERBER, service Tourisme,
- M. Jean-Philippe DEMILLIER, Directeur de l'administration générale,
- Mme Stéphanie PONSOT, Directrice-Adjointe de l'administration générale,
- Mme Nabia BOYER, Service Affaires juridiques,
- M Guillaume CLAUDEL, Service Affaires Juridiques,
- Mme Laetitia WATRELOS, Service Affaires Juridiques
- Mme Myriam HENRIET, Cheffe du Service Conseil de Gestion Externe.

**Article 2** : Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

**Article 3** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié au registre des arrêtés et sur le site internet de GBM,
- adressé en Préfecture,

Besançon, le

**25 MAI 2023**

La Présidente

Anne VIGNOT

